

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MAI 2021

À une séance spéciale du conseil municipal légalement tenue le 17 mai 2021, au lieu ordinaires des séances et à 18 h 30, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers :

Claude Martel
Josée Crane
Tony Potvin
Annie Lapointe
Caroline Roberge
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale par Mme la mairesse
 2. Autorisation de siéger à huis clos
 3. Signification d'un avis spécial par écrit
 4. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
 5. Présentation des états financiers 2020
 6. Approbation du rapport du vérificateur, des états financiers et du rapport du vérificateur sur le taux global de taxation au 31 décembre 2020
 7. Nomination des vérificateurs pour 2021
 8. Période de questions
 9. Levée de l'assemblée
-

1. OUVERTURE ET PRIÈRE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

Résol. 21-101

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 mai 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

3. SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, certifie sous mon serment d'office, avoir transmis en main propre, l'avis de convocation de la présente assemblée.

Fait sous mon serment d'office à Lac-Bouchette ce 17^e jour de mai 2021.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et
secrétaire-trésorier

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 21-102

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

5. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

M. Gratien Ouellet de Mallette procède à la présentation des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

6. APPROBATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR, DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Résol. 21-103

ATTENDU la réception et la présentation du rapport du vérificateur, des états financiers et du rapport du vérificateur sur le taux global de taxation au 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'ils respectent les attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du vérificateur sur les états financiers, les états financiers et le rapport du vérificateur sur le taux global de taxation au 31 décembre 2020 soient acceptés.

ACCEPTÉE

7.
Résol. 21-104

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait du travail fait par Mallette de Roberval;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le mandat de vérification 2022 soit confié à Mallette de Roberval;

QUE le conseil accepte le prix d'environ 10 500\$ plus taxes applicables pour la vérification, la préparation des états financiers de 2022, le rapport du vérificateur et ajustements si nécessaire.

ACCEPTÉE

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

9.
Résol. 21-105

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 18 h 48.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 MAI 2021

À une séance spéciale du conseil municipal légalement tenue le 17 mai 2021, au lieu ordinaire des séances et à 18 h 50, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers :

Claude Martel
Josée Crane
Tony Potvin
Annie Lapointe
Caroline Roberge
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale par Mme la mairesse
 2. Autorisation de siéger à huis clos
 3. Renonciation à l'avis de convocation
 4. Lecture et approbation de l'ordre du jour
 5. Autorisation de signature de la convention collective des employés municipaux syndiqués
 6. Mandat à l'union des municipalités du Québec – achat de chlorure comme abat-poussière
 7. Période de questions
 8. Levée de l'assemblée
-

1. OUVERTURE ET PRIÈRE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

Résol. 21-106

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 mai 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

3.
Résol. 21-107

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation et d'accepter de discuter des sujets à l'ordre du jour.

ACCEPTÉE

4.
Résol. 21-108

LECTURE ET ADOPTION DES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

5.
Résol. 21-109

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SYNDIQUÉS

ATTENDU QUE la convention collective de travail des employés syndiqués de la Municipalité est échue depuis le 28 octobre 2020;

ATTENDU QU'après plusieurs rencontres entre les représentants de la Municipalité et les représentants du syndicat, il y a eu entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ensemble de la convention collective pour la période du 29 octobre 2020 au 28 octobre 2025;

QUE les personnes désignées pour signer ladite convention collective pour et au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette sont Mme la conseillère Annie Lapointe, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay.

ACCEPTÉE

6.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE COMME ABAT-POUSSIÈRE

Résol. 21-110

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette présente une demande d'adhésion tardive à l'union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de joindre le regroupement d'achats relatif au contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics # AP-2021 pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ*, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

QUE la Municipalité joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour assurer son approvisionnement en abat-poussière de (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) dans les quantités nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette accepte que le produit livré soit celui déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE, considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs adjudicataires, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ACCEPTÉE

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 21-111

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 18 h 58.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.